



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice :	49
Présents :	35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
Votants :	46
Secrétaire de séance :	Danièle KHA

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC :	Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE :	Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT :	Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH :	Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX :	André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ :	Corinne COLLET
MELLAC :	Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER :	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN :	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
RÉDÉNÉ :	Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON :	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
SAINT-THURIEN :	Joël DERRIEN
SCAËR :	Danielle LE GALL, Didier LE DUC
TRÉMÉVÉN :	Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h
 Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
 Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
 Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)
 Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h
 Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
 Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2019-272

VIE COURANTE
14- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Zone d'activités de Kervidanou 3 extension à Mellac – Cession d'une parcelle à l'EURL
Atlantic Mecabat (annexe)**

Monsieur Thierry ROBIN gérant de l'EURL Atlantic Mecabat (Entretien et réparation de grues de chantier) est installé depuis 2011 dans la zone d'activités de Kervidanou 3 extension à Mellac.

Il sollicite Quimperlé Communauté pour la cession d'une bande de terrain d'une contenance d'environ 500 m² sur la zone d'activités de Kervidanou 3 extension, à Mellac.

En effet, cette société souhaite acquérir cette bande de terrain accolée à son terrain car sa parcelle est aujourd'hui trop petite, pour le stockage et les mouvements de grues en entretien ou en réparation. Cet achat lui permettrait aussi d'accéder plus facilement à son bâtiment.

La parcelle concernée par cette cession sera issue de la parcelle ZD 200 (voir plan joint à la présente délibération) – pour une surface d'environ 500 m².

Le prix de vente est fixé à 20€ HT le m². Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la cession d'un terrain d'environ 500 m² (après division de la parcelle ZD200), à l'EURL Atlantic Mecabat ou à toute société s'y substituant, au prix de 20 € HT le m², sur la zone d'activités de Kervidanou 3 extension à Mellac. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la cession d'un terrain d'environ 500 m² (après division de la parcelle ZD200), à l'EURL Atlantic Mecabat ou à toute société s'y substituant, au prix de 20 € HT le m², sur la zone d'activités de Kervidanou 3 extension à Mellac. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Sébastien MIOSSEC

Zone d'activités de Kervidanou 3 extension à Mellac - cession d'une parcelle à l'EURL Atlantic Mecabat



Légende	
Compteur AEP	Information surfacique
Appareil AEP	Prescription surfacique
Vanne AEP	Section cadastrale
★ EPP Saint Thurien	Bâtiments
Prescription ponctuelle	Dur
Information linéaire	Léger
Prescription linéaire	Parcelle